

quêtes seront faites par les Sœurs de leurs couvents respectifs, au profit de leur asile, et le montant de ces quêtes sera aussi publié en même temps que les autres ;

90. Enfin chaque fabrique fera chanter annuellement deux grand'messes, aux fêtes patronales de l'Association de S. François de Sales et de la Propagation de la Foi, l'une le 29 janvier et l'autre le 3 décembre, pour les associés de chacune de ces œuvres, et pour leur fournir l'occasion de gagner l'indulgence plénière qui leur est accordée ces jours-là. Outre ces deux messes, Messieurs les Curés continueront de chanter le service annuel que, par Notre circulaire, No. 169. Nous avons prescrit pour les membres défunts de ces associations.

M le Curé aura le soin d'annoncer ces messes le dimanche précédent, après avoir lu de nouveau le dispositif de Notre présente Lettre Pastorale. De plus il fera faire dans l'église, ce dimanche là, une quête pour combler le *déficit* qui pourrait se produire dans les collectes.

En présence des milliers de piastres dépensées pour la boisson et le luxe, Nous ne croyons pas, N. T. C. F., qu'aucun de Nos diocésains ne puisse Nous trouver trop exigeant, en leur demandant ces aumônes et ces quelques sous par semaine et par